AISEAU PRESLES

Notre commune a souhaité se doter d'un document permettant de définir la façon d'aménager et d'urbaniser pour les 20 prochaines années:

Le SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL (SDC)



La commune **VOUS INFORME** sur cette démarche et l'avancement de celle-ci

Votre avis nous intéresse :
PARTICIPEZ à la construction de votre territoire et faites-nous part de votre perception de celui-ci
..... (voir dernière page)

09-2025

Auteur de projet :
DR(EA)²M
info@drea2m.be
www.drea2m.be

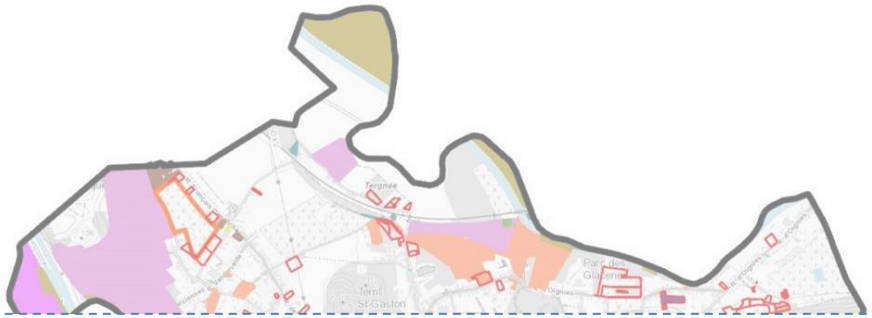

Le SDC définit la stratégie d'aménagement et d'urbanisation pour l'ensemble du territoire communal.

POURQUOI SE DOTER D'UN SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL ?

Concrètement, le SDC vise à :
- Gérer le cadre de vie de manière qualitative,
- Lutter contre l'étalement urbain et utiliser les territoires et ressources de manière rationnelle pour limiter :
    - la dépendance à la voiture,
    - les coûts des équipements et infrastructures,
    - la perte de biodiversité.
- Assurer le développement socio-économique et l'attractivité du territoire.
- Maîtriser la mobilité et les infrastructures.

L'élaboration d'un SDC est un outil d'aide à la décision pour faire face à de nouveaux défis :
- Partie du territoire où l'urbanisation doit être priorisée, densification du bâti, division de logements existants, transformation du patrimoine, reconversion de sites, création de nouveaux ensembles de logement, gestion des ZACC, des zones d'activités économiques …
- Gestion du trafic et du stationnement automobiles, développement des modes de déplacement doux et collectifs…
- Projets énergétiques, gestion des risques d'inondations, renforcement du réseau écologique,…



Le Schéma de Développement Communal comporte plusieurs parties.

Son élaboration prévoit plusieurs phases de consultations et de décisions.

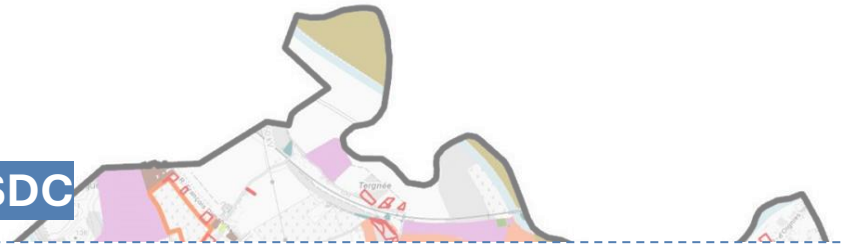

PARTIES DU SDC

PARTIE 1 : L'ANALYSE CONTEXTUELLE et DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Elle identifie les **principaux enjeux territoriaux, perspectives et besoins** au niveau social, économique, démographique, énergétique, patrimonial, environnemental et de mobilité ou de façon schématique « la demande » sur le territoire.
Elle identifie les **potentialités / contraintes du territoire**, c'est-à-dire « l'offre » que permet le territoire.

PARTIE 2 : STRATEGIE TERRITORIALE

La stratégie définit les objectifs pour le développement du territoire à l'échelle communale et la manière dont ils seront mis en œuvre.
Cette partie définit aussi la façon de structurer le territoire et répondre à des questions telles que :
Quels sont les centres, les quartiers périphériques de la ville, les villages, etc. à renforcer ?
Quel est le patrimoine naturel à préserver, restaurer, valoriser, développer ?
Quels sont les réseaux de communication (infrastructures autoroutières, ferroviaires, cyclo-piétonnes, …), comment en tenir compte dans le développement du territoire ?

PARTIE 3 : RAPPORT SUR LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES (RIE)

Il étudiera **les incidences non négligeables** et probables de la mise en œuvre du futur schéma.
Il identifiera, décrira et évaluera les alternatives raisonnables qui pourront être proposées.



CONSULTATION ET DECISIONS

Décision de réaliser un SDC par le Conseil communal

Information des citoyens sur le processus et l'état d'avancement

Stade du processus d'élaboration

Consultation de publics cibles

Adoption de l'Avant-projet de SDC par le Conseil communal

Réunion d'information du public - consultation des citoyens

Adoption du projet de SDC par le Conseil Communal

Enquête publique – consultation des citoyens

Adoption définitive du SDC par le Conseil communal

Approbation du SDC par le Gouvernement wallon

ANALYSE CONTEXTUELLE

Début 2024, la Commune d'Aiseau-Presles a désigné le bureau DR(EA)²M pour la réalisation du document. Ce bureau est spécialisé dans les matières de développement territorial, d'aménagement urbain et paysager, d'environnement, d'architecture et d'énergie.

Après plusieurs mois d'étude du territoire communal, ce bureau a livré son ANALYSE CONTEXTUELLE et DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE.
Cette observation fine du territoire doit permettre d'une part d'identifier les grands enjeux auxquels doit aujourd'hui faire face la commune et d'autre part d'établir une vision stratégique qui permettra de structurer le territoire à long terme.

Cette analyse contextuelle vous est présentée ci-après.
En fonction des thématiques, des questions d'enjeux sont posées sur base d'éléments factuels mis en évidence ainsi que des besoins en découlant.

- ▶ DEMOGRAPHIE
- ▶ LOGEMENT
- ▶ CADRE BÂTI et DENSITE
- ▶ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
- ▶ COMMERCES
- ▶ SERVICES ET EQUIPEMENTS
- ▶ AGRICULTURE
- ▶ PAYSAGE ET PATRIMOINE
- ▶ CADRE NATUREL et ESPACES PUBLICS
- ▶ MOBILITE
- ▶ AU-DELÀ DES LIMITES COMMUNALES

Analyse contextuelle et enjeux autour du contexte DÉMOGRAPHIQUE

Superficie: **22,42 km²** - Habitants : **10.903** - Densité : **486,2 hab/km²**

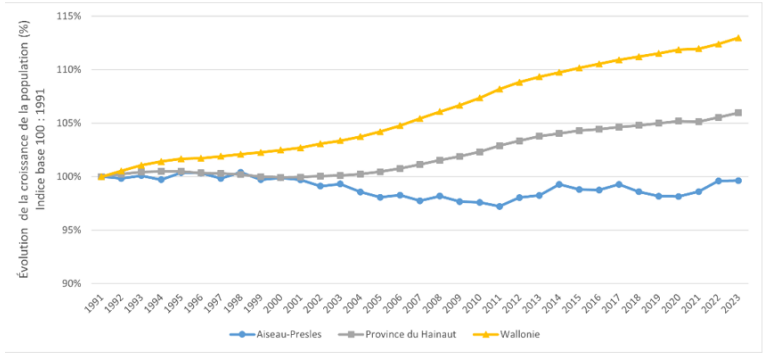

Évolution de la croissance de la population dans la commune

	2003		2023		Evolution
	Effectif	Part	Effectif	Part	
Moins de 17 ans	2.508	23,08 %	2.201	20,19 %	-2,89 %
Entre 18 et 24 ans	939	8,64 %	901	8,26 %	-0,38 %
Entre 25 et 49 ans	3.879	35,69 %	3.434	31,50 %	-4,19 %
Entre 50 et 64 ans	1.868	17,19 %	2.300	21,10 %	+3,91 %
Plus de 65 ans	1.674	15,40 %	2.067	18,96 %	+3,56 %

Evolution de la part des classes d'âge

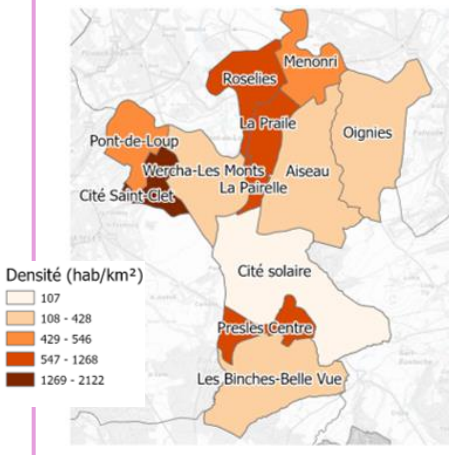

Répartition de la population par quartier statistique

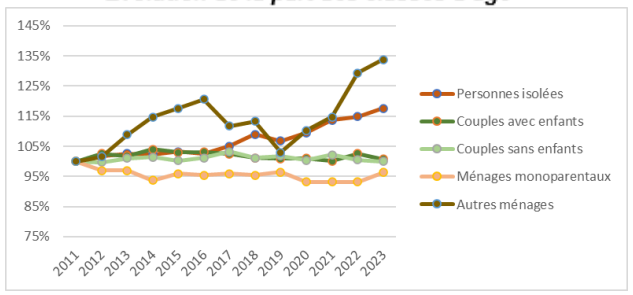

Evolution du nombre de ménages par type

Le territoire d'Aiseau-Presles, ce sont 6 noyaux : Aiseau, Presles, Pont-de-Loup, Roselies, Oignies et Menonry.

Aiseau-Presles a une densité en habitant au km² plus faible que ses voisines du nord et de l'ouest (Châtelet, Farciennes et Sambreville). A l'inverse, elle est plus élevée que celles du sud et de l'est (Fosses-la-Ville et Gerpinnes).
Ce gradient nord-ouest / sud-est est également présent au sein même de la commune : les quartiers les plus peuplés se trouvant au nord du territoire.

Sur les 30 dernières années, le nombre d'habitants est stable, voir en diminution, contrairement aux tendances provinciale et régionale.
Le solde naturel (naissances dans la commune) était nul en 2022 et le solde migratoire (nouveaux habitant en provenance d'autres communes) est très faible.

L'âge moyen (41,8 ans) est similaire à la moyenne wallonne. Toutefois, le nombre d'habitant de moins de 50 ans a diminué (- 10 % depuis 2003), tandis que les plus de 50 ans ont augmenté (+ 8 % depuis 2003).

Les ménages de type isolés sont les plus représentés à Aiseau-Presles (34 %), c'est néanmoins plus faible que ce qui s'observe en Wallonie et dans l'arrondissement de Charleroi. La tendance est néanmoins à l'augmentation de ce type de ménage.

Besoins : **Renouer avec la croissance démographique, ou a minima, éviter les pertes d'habitants en renforçant l'attractivité du territoire.**

Besoins : **Assurer une disponibilité en logements adaptés à l'âge de ses habitants et au type de ménages (vieillissement de la population et isolement grandissant).**

Besoins : **Attirer les jeunes adultes et familles sur le territoire.**

Besoins : **Faire face au vieillissement de la population et ses besoins spécifiques en logements et en infrastructures adaptées.**

Questions : Quelle évolution du nombre d'habitants souhaitons nous à Aiseau-Presles ?

Analyse contextuelle et enjeux autour du LOGEMENT

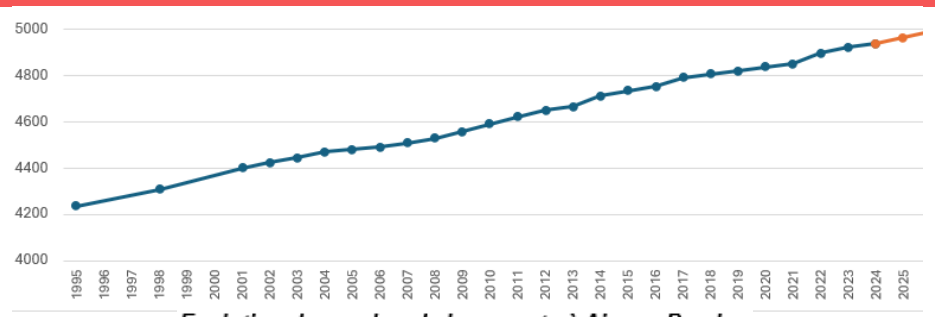

Evolution du nombre de logements à Aiseau-Presles

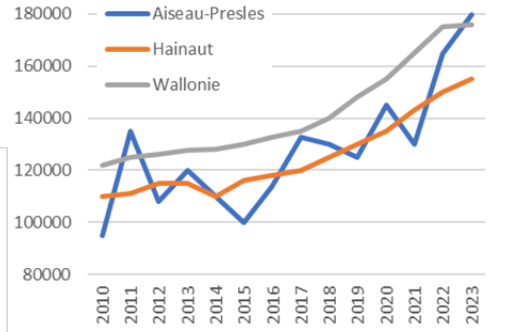

Evolution des prix médians des maisons 2 ou 3 façades

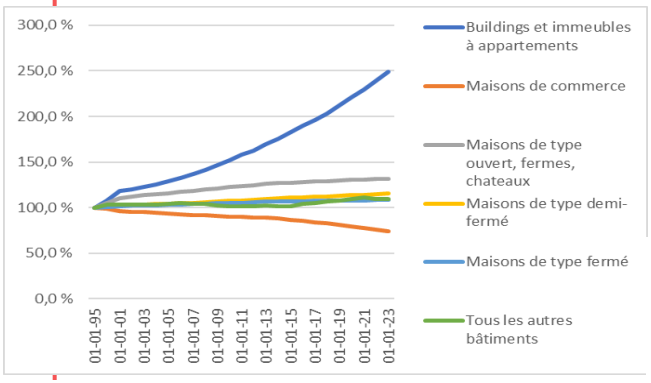

Evolution des types de logements dans la commune depuis 1995

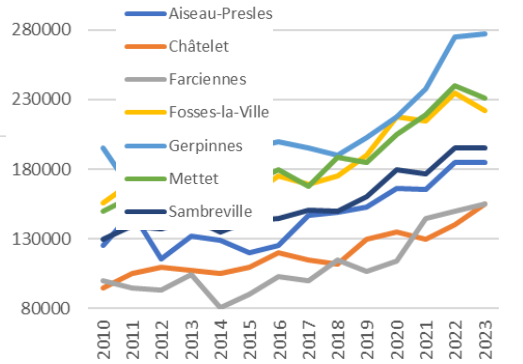

Évolution des prix médians des maisons, tous types confondus,

Le nombre de logements est en augmentation continue (4 923 en 2023). Ce chiffre est en corrélation avec l'évolution du nombre de ménages.

Aiseau-Presles présente des prix (toutes maisons confondues) intermédiaires entre ceux proposés par les communes plus urbaines que sont Châtelet et Farciennes et les communes plus rurales, Gerpinnes, Mettet et Fosses-la-Ville

En 2024, 12,1 % des ménages d'Aiseau-Presles vivaient dans des logements publics SLSP, avec 581 logements publics loués (moyenne wallonne : 6%). 6,1 % des logements SLSP étaient inoccupés (7% en Wallonie).

Besoins : Développer une offre de logements diversifiée et à prix abordables, notamment d'appartements et de petites maisons avec jardins, leviers pour répondre à la diminution des tailles des ménages, à l'augmentation du nombre de personnes isolées et pour attirer les jeunes ménages. La part d'appartements doit être limitée en vue de conserver la typologie de maisons, dominante dans le paysage bâti.

Besoins : Garantir des prix abordables de l'immobilier en développant des solutions nouvelles et/ou innovantes (structures nouvelles telles que régie foncière, division de logements encadrée, maisons communautaires ou habitats groupés,...).

Besoins : Favoriser les logements proches des équipements et du réseau multimodal.

Besoins : Accroître le nombre de logements publics et améliorer leur gestion et entretien, afin de réduire le taux d'inoccupation et diminuer les listes d'attente

Questions : Comment répondre aux besoins en logements ? Quelle forme de logement, où le localiser?

Analyse contextuelle et enjeux autour du CADRE BATI et de la DENSITE

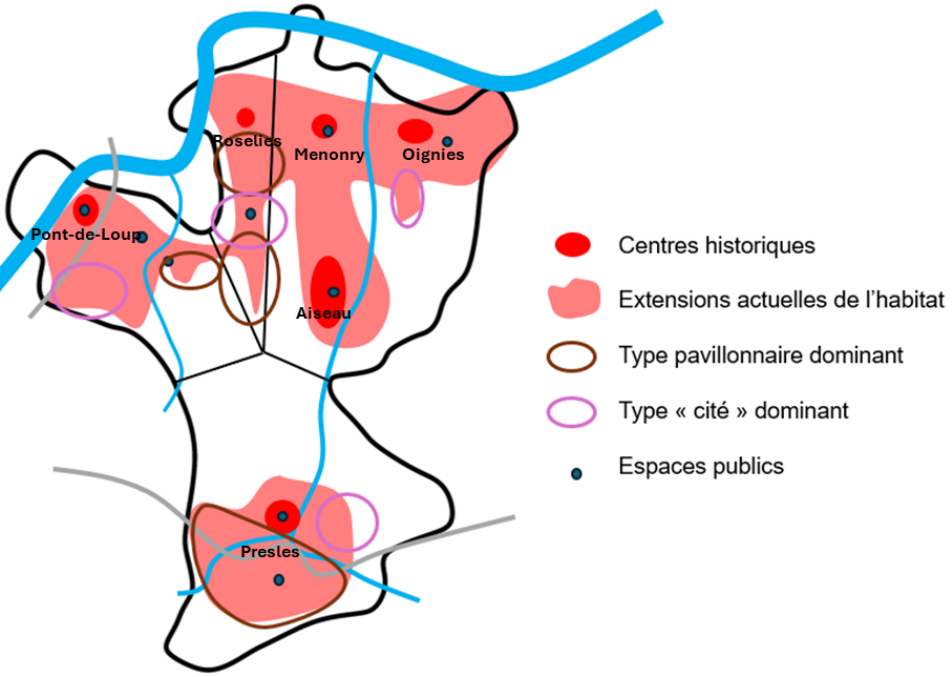

Centres historiques

Extensions actuelles de l'habitat

Type pavillonnaire dominant

Type « cité » dominant

Espaces publics

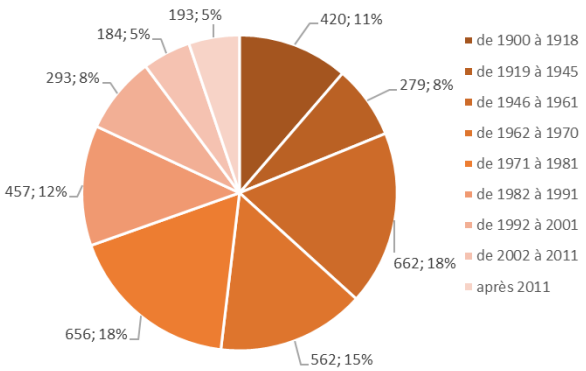

Année de construction des logements à Aiseau-Presles (Source : Statbel)

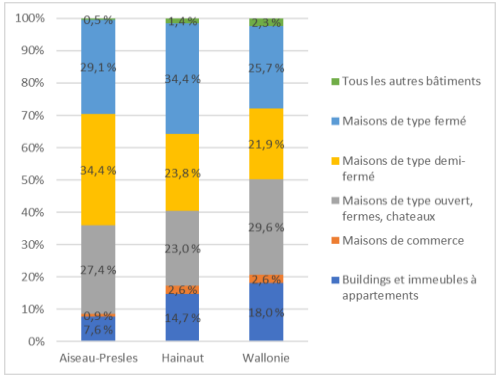

Types de logements à Aiseau-Presles, en province de Hainaut et en Wallonie en 2023 (Source : Statbel)

Les centres villageois de Pont-de-Loup, Presles, Ménonry, Aiseau, Roselies et Oignies existent depuis au moins la fin du XVIIIe siècle.

Presles est resté isolé et s'est développé vers le sud. Le noyau dense y est peu étendu et l'implantation pavillonnaire domine, distingué par des parcelles plus grandes avec des retraits par rapport à la voirie plus importants.

Les noyaux des villages du nord de l'entités se sont fortement étalés jusqu'à former une vaste conurbation d'est en ouest et jusqu'à Aiseau-centre. Le tissu est constitué d'un bâti urbain dense fait de longues séquences de maisons mitoyennes ou semi-mitoyennes. Les extensions plus récentes font place à plus de relâchement dans les tissus bâtis, même si la mitoyenneté reste dominante dans la plupart des villages.

La majorité des logements de l'entité ont été construits avant 1970.

Les maisons 3 façades sont dominantes sur le territoire. Le nombre d'appartements a connu une faible augmentation, passant de 174 en 1995 à 375 en 2023, bien en deçà des tendances générales observée dans les autres communes limitrophes.

Besoins : Identifier le bâti qui a marqué une époque et offre encore aujourd'hui des qualités, atouts et potentiels.

Besoins : Encourager la rénovation des logements anciens et vétustes pour répondre à la demande croissante et maintenir la qualité de l'habitat (confort : lumière naturelle, ensoleillement, … et économique : performance énergétique) ;

Besoins : Maintenir les caractéristiques propres d'identité de chaque village (particulièrement l'aspect plus rural de Presles), en y intégrant le nouveau bâti (implantation, gabarit, couleur, …) sans refuser toute forme de modernité.

Questions : Faut-il proposer une meilleure offre en appartements? Rénover ou reconstruire le bâti ancien?

Analyse contextuelle et enjeux autour du CADRE BATI et de la DENSITE

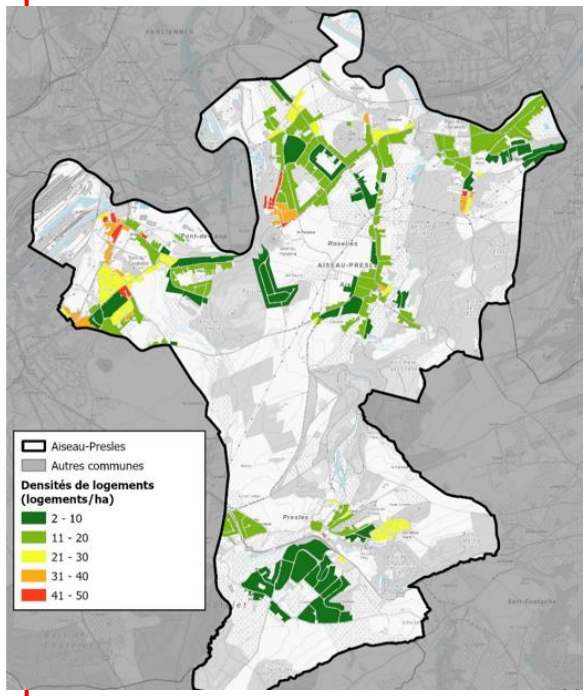

Densités de logements observées à Aiseau-Presles

Centralité urbaine: densité ≥ 30 log/ha

Centralité villageoise: densité ≥ 20 log/ha

Hors centralité: densité ≤10 log/ha

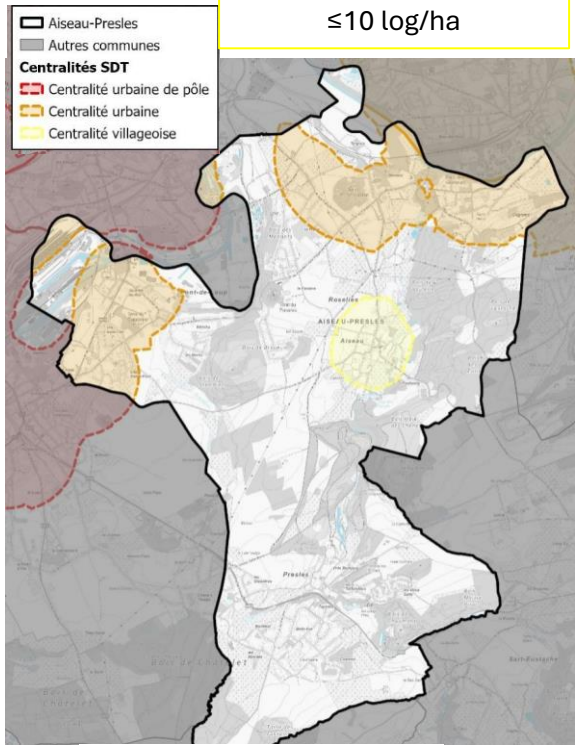

Cartographie des centralités du SDT

Les densités existantes en logements (nombre de logements par hectare) ont été répertoriées.

Elles sont comparées aux densités attendues par la Région (cartographie des centralités du Schéma de développement territorial – SDT - document de stratégie régional qui détermine les grandes orientations d'aménagement et de développement durable pour l'ensemble du territoire wallon).
Pour Aiseau-Presles, 3 zones de centralités ont été définie par la Région :

- 2 centralités urbaines : Pont-de-Loup, et la conurbation Roselies-Menonry et Oignies où est recommandé une densité supérieure ou égale à 30 log/ha.
- 1 centralité villageoise : Aiseau où est recommandé une densité supérieure ou égale à 20 log/ha.
- Le solde du territoire est hors centralité, avec une densité recommandée inférieure ou égale à 10 log/ha.

Comparativement, les densités de logements observées actuellement sont loin des minimums prévus dans les centralités.

A noter que la structure territoriale proposée par le SDT a été établie sur base d'une approche appliquant des critères identiques à tout le territoire wallon: concentration de logements, proximité de services et d'équipements, desserte en transports en commun. Via le Schéma de développement Communal et sur base des réalités locales et du projet communal, la commune d'Aiseau-Presles va ajuster ces centralités.

Besoins : Identifier et adapter les centralités du SDT au contexte local ainsi qu'aux perspectives de développement territorial

Questions : Où construire les nouveaux logements?

Analyse contextuelle et enjeux autour du contexte SOCIO-ÉCONOMIQUE

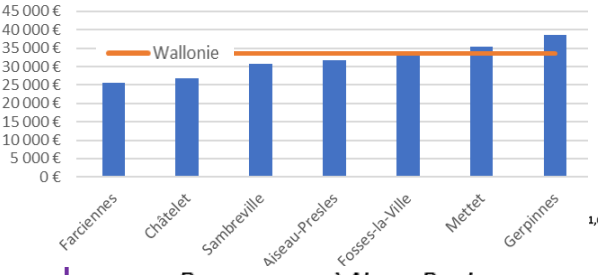

Revenu moyen à Aiseau-Presles et dans sa microrégion en 2021

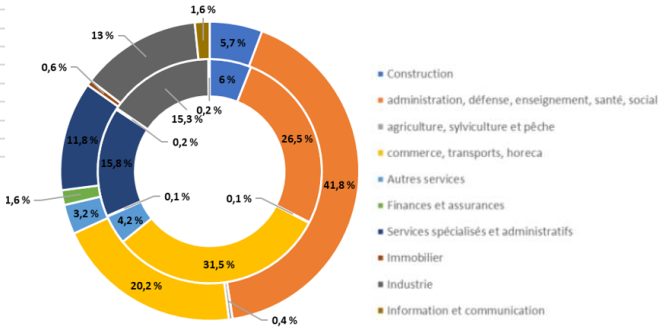

Répartition des postes de travail salariés par secteur à Aiseau-Presles (intérieur) et en Wallonie (extérieur) (Source : IWEPS)

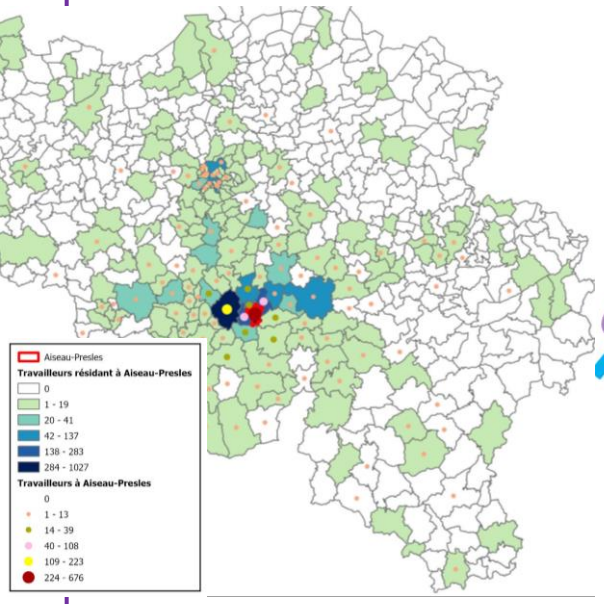

Mobilité des travailleurs à Aiseau-Presles

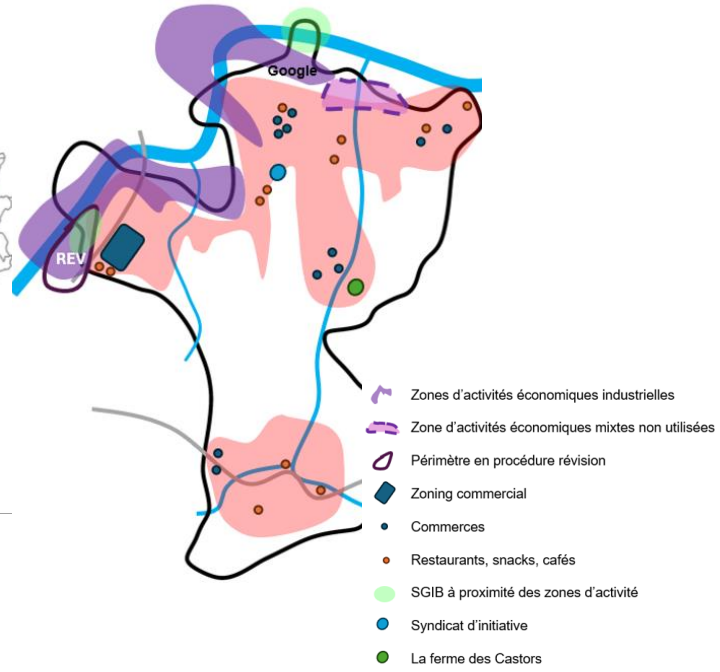

Avec un taux d'emploi de 56,6 % et un taux de demandeur d'emploi de 15,3 %, la situation de l'emploi y apparaît comme légèrement moins favorable qu'en moyenne en Wallonie. Le revenu moyen correspond néanmoins à la moyenne des communes environnantes et de Wallonie.

Bien qu'en nette progression, le ratio d'emploi intérieur n'est que de 33 %, un des plus faible de sa microrégion. La plupart des habitants doivent quitter la commune pour trouver de l'emploi, principalement à Charleroi tandis que près de la moitié des personnes employées sur la commune y habitent.

Le secteur primaire est quasi inexistant en termes d'emploi. Le secteur de l'administration, défense, enseignement, social, santé offre également moins d'opportunités d'emploi qu'en moyenne en Wallonie, où il prédomine. Cela est compensé par une part plus importante du secteur secondaire, du secteur du commerce, transports et HoReCa. La concentration des commerces dans des zones comme Pont-de-Loup fournit une base solide pour la revitalisation commerciale et l'expansion des services de proximité.

Besoins : Stimuler la création d'emploi

Besoins : Redresser l'équilibre entre les secteurs, soutenir le développement du secteur primaire, aider au développement de nouvelles manières d'exploiter les ressources naturelles en vue d'y renforcer l'emploi.

Besoins : Développer l'ancrage local des entreprises s'y installant en accueillant des entreprises générant de l'emploi ou des externalités positives

Besoins : Stimuler la création ou le maintien d'offre Horeca de qualité sur la commune

Questions : Quelle activité économique sur le territoire communal ? Comment renforcer l'emploi ? Où doit-il être localisé ?

Analyse contextuelle et enjeux autour des COMMERCES

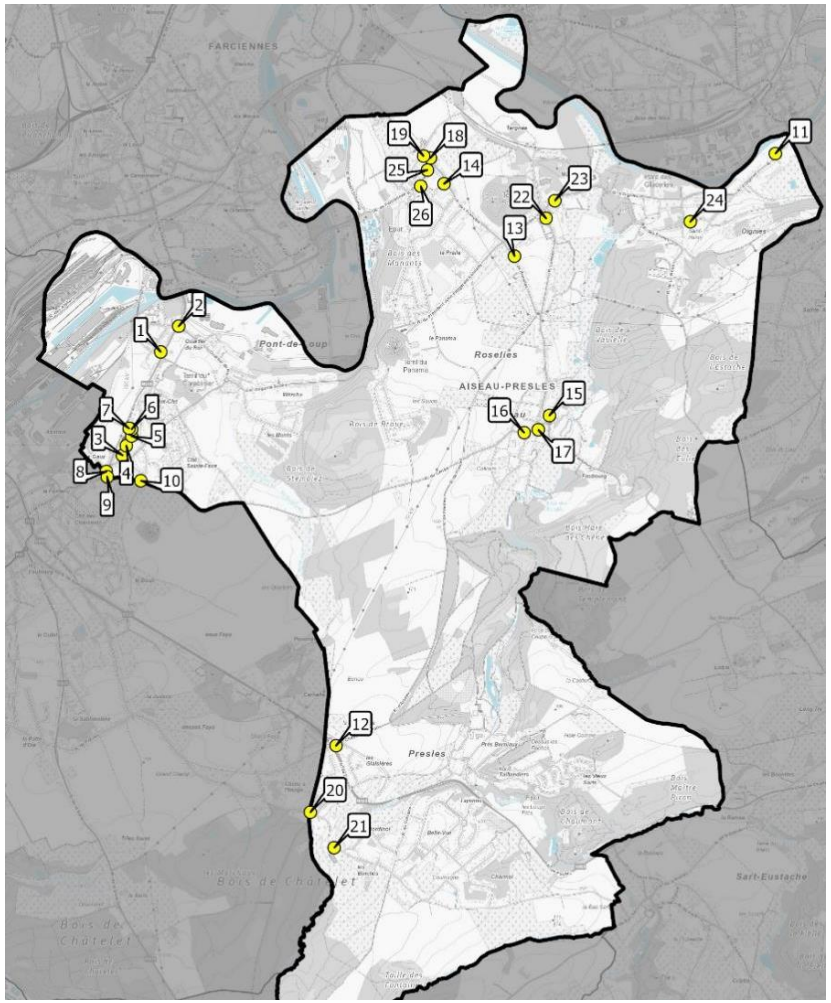

localisation des commerces à Aiseau-Presles

En mai 2024, Aiseau-Presles comptait 26 commerces concentrés principalement dans les zones densément peuplées, notamment à Pont-de-Loup avec un zoning commercial et à Roselies. Quelques commerces se trouvent également en périphérie ouest de Presles, dans le centre d'Aiseau, à Oignies et à Menori.

Les commerces alimentaires (13 établissements), sont diversifiés et répartis sur l'ensemble du territoire communal. Les commerces d'achats légers (11) comprennent cinq pharmacies et divers petits commerces, principalement situés au nord de la commune. Enfin, 2 commerces de type lourd, Hubo et un magasin de meubles, complètent l'offre commerciale.

La majorité des commerces à Aiseau-Presles sont de très petites surfaces et sont majoritairement localisés dans la moitié nord du territoire communal.

Besoins : Maintenir et assurer la présence des commerces de proximité dans les villages.

Besoins : Concentrer les grands ensembles dans le zoning commercial de Pont-de-Loup.

Besoins : Assurer l'accessibilité des commerces aux modes actifs.

Questions : Quels commerces sont essentiels à protéger/développer, où les localiser ?

Analyse contextuelle et enjeux autour des SERVICES et EQUIPEMENTS

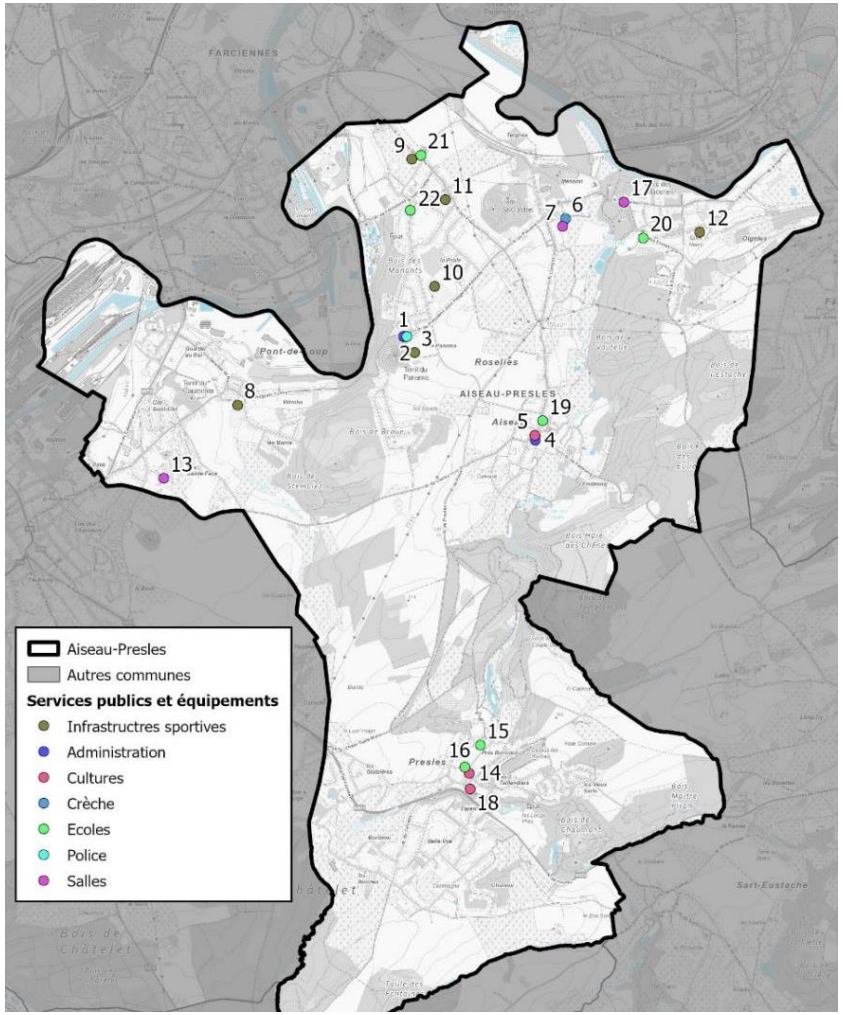

Services et équipements d'Aiseau-Presles

Le nombre d'habitants par médecin généraliste est supérieur à la moyenne en Wallonie. On compte toutefois une maison médicale sur le territoire et des hôpitaux se trouvent dans les communes voisines.

La crèche communale et service de gardiennes totalisent 48 places, toutes subventionnées. Cela représentait un taux de couverture d'accueil préscolaire de 18 places pour 100 enfants, une valeur deux fois inférieure à celle de la moyenne wallonne. Il manque dès lors entre 200 et 250 places pour répondre à la demande.

L'offre scolaire maternelle et primaire est théoriquement suffisante mais n'attire pas les enfants aiseau-preslois. Ainsi, les proportions d'élèves fréquentant une école de leur commune à Aiseau-Presles est particulièrement faible (maternel : 57,9 % contre 76,2 % en Wallonie ; primaire : 45,5 % contre 72,4 %).

Il n'y a pas d'école secondaire.

Besoins : **Augmenter la capacité d'accueil pour répondre aux besoins des familles et améliorer le taux de couverture.**

Besoins : **Rendre l'enseignement communal attractif et assurer une offre suffisante.**

Besoins : **Améliorer l'accessibilité en transports en commun et en mobilité active aux écoles**

Aiseau-Presles dispose de plusieurs infrastructures culturelles (dont un centre culturel) et sportives (dont certaines de qualité) pouvant accueillir de nombreux clubs de sport, associations et activités culturelles. La diversité socio-économique qui caractérise sa population en fait une entité foisonnante d'échanges et de rencontres. Il n'y a, par contre, plus de bibliothèque publique dans la commune ni d'académie de musique (académies de musique à Farciennes et Tamines).

Besoins : **Maintenir la qualité des infrastructures culturelles et sportives (équipements, accès, ...)**

Questions : Quels services et équipements publics sont essentiels à protéger/développer, où les localiser ?

Analyse contextuelle et enjeux autour de l' AGRICULTURE

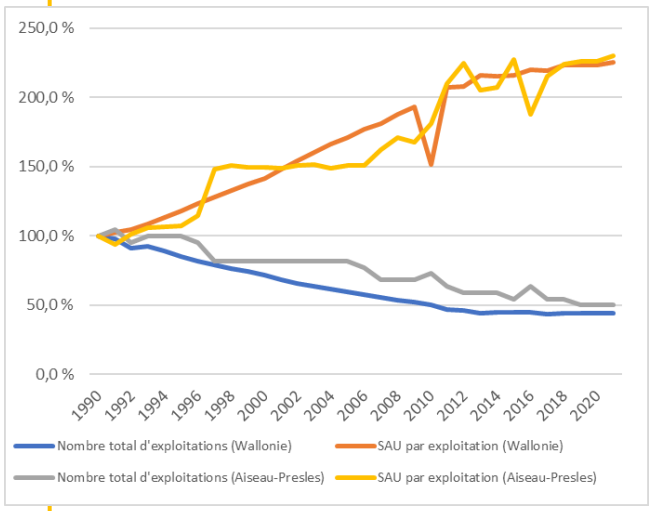

Évolution du nombre d'exploitations agricoles et de la SAU

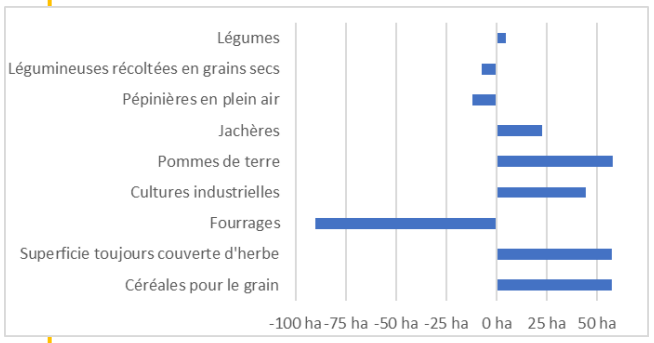

Variation de la SAU à Aiseau-Presles entre 1991 et 2021

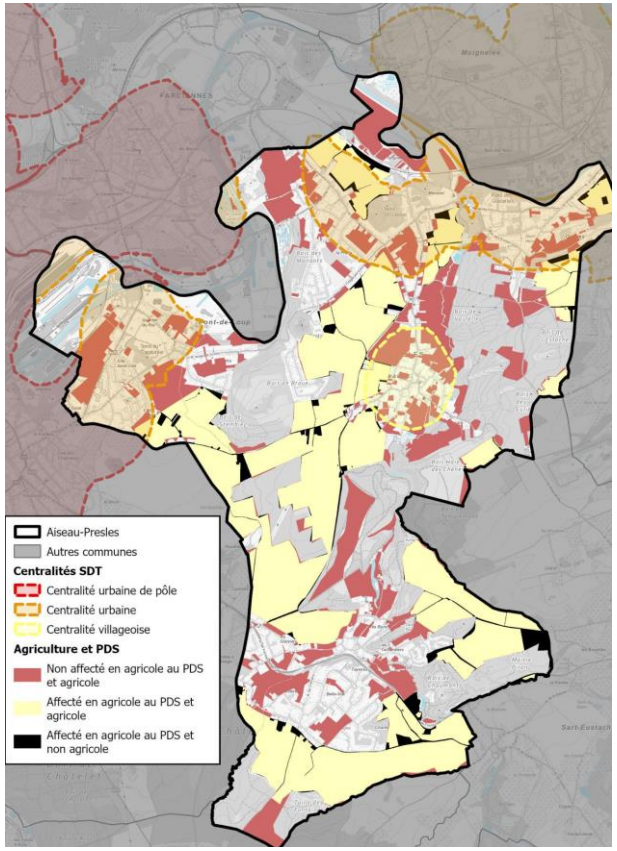

Comparaison des surfaces agricoles selon le PDS et selon l'utilisation du sol

Bien que disposant d'un territoire presqu'à moitié agricole (43 % du territoire), il n'existe plus que 11 agriculteurs implantés dans la commune.

Les dynamiques agricoles sont similaires à ce qui se passe en Wallonie : diminution du nombre d'agriculteurs, augmentation de la surface agricole utilisée (SAU) par exploitant, diminution de l'élevage et de la production de fourrage associée, au profit des céréales, des prairies, des pommes de terre et autres cultures à destination de l'industrie.

Besoins : Soutenir de nouvelles dynamiques visant à redynamiser le secteur, à mutualiser les pratiques ou financements et permettre aux nouvelles générations un accès plus facile à la terre.

Quelques hectares affectés en zone agricole au plan de secteur (PDS) ne sont pas réellement utilisés comme tel. A contrario, de larges portions du territoire qui ont d'autres affectations que l'agricole (dont certaines en zones urbanisables -zone d'habitat, ZACC ou activité économique-) sont exploités comme tel et compensent largement les superficies perdues.

Besoins : Définir les zones agricoles à protéger de l'urbanisation ou au contraire à intégrer dans les centralités.

Questions : Quelle évolution pour l'agriculture à Aiseau-Presles ?

Analyse contextuelle, enjeux autour du : PAYSAGE ET PATRIMOINE

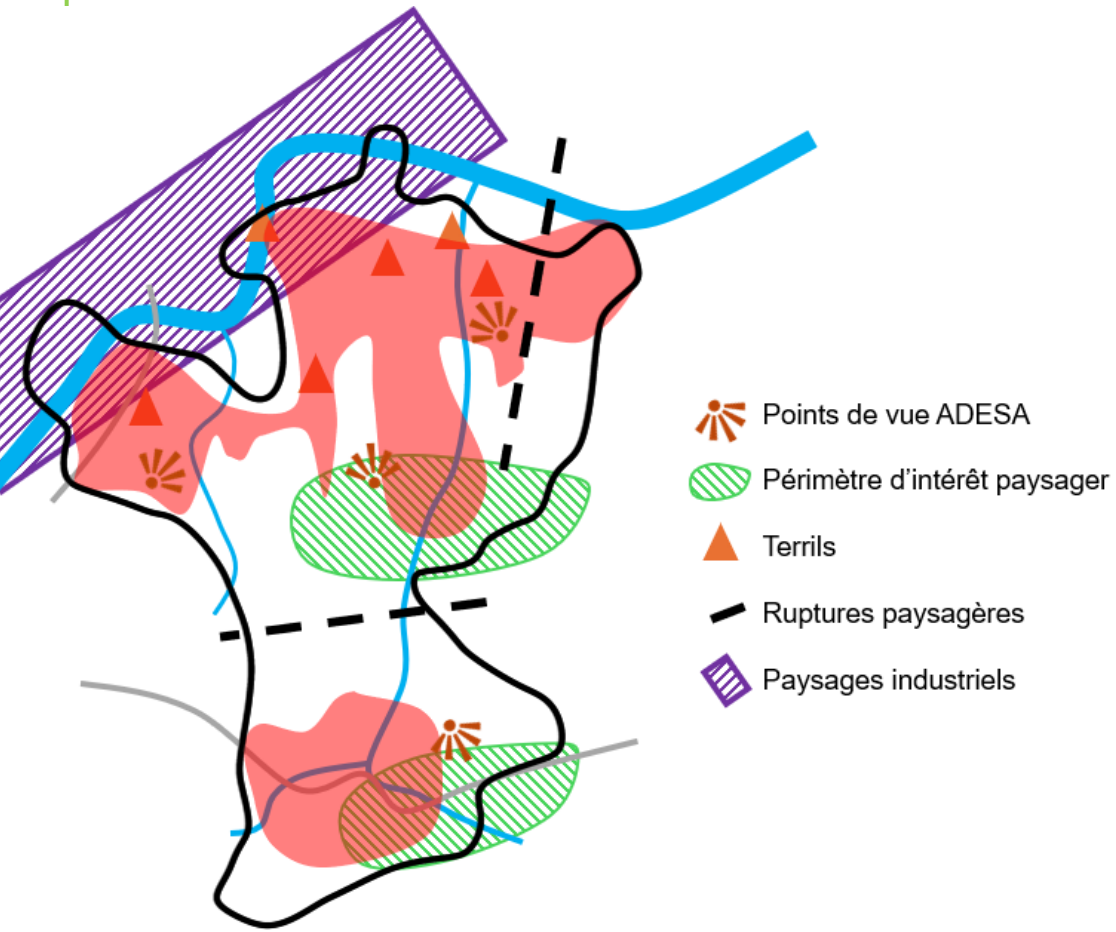

La commune présente des caractéristiques paysagères assez diversifiées. Le nord est marqué par le sillon très urbanisé et industriel de la Sambre. Cette dernière est pourtant peu visible car cachée par des constructions ou de la végétation.

Au sud, les vastes espaces agricoles parsemés de zones boisées offrent des paysages qui tranche avec l'agglomération carolorégienne toute proche. La commune est également marquée du nord au sud par les vallons de la Biesme.

Le territoire d'Aiseau-Presles compte plus de 400 ha de périmètre d'intérêt paysager. De nombreux points de vue et vues larges ne sont pas répertoriés et constituent pourtant des zones à sauvegarder.

Besoins : Maintenir la richesse paysagère du territoire.

Besoins : Inventorier les vues paysagères, lignes, crêtes et points de vue à conserver, protéger afin de cadrer l'urbanisation pour, par exemple, laisser des vues larges entre les constructions, voire de définir des zones où le paysage doit être entièrement préservé.

Le patrimoine, qu'il soit naturel ou bâti est présent mais de façon assez réduite à Aiseau-Presles. La Tour Romane et le prieuré d'Oignies constituent les éléments les plus remarquables du patrimoine humain tandis que la réserve naturelle domaniale et la cavité souterraine d'intérêt scientifique et les périmètres d'intérêt paysager mettent en lumière l'attrait du milieu naturel. L'état du patrimoine est très variable et dépend parfois de la bonne volonté des propriétaires, qu'ils soient privés ou publics.

Besoins : Veiller à l'entretien et la mise en valeur du patrimoine communal.

Questions : Quel cadre paysager pour ma commune ? Quels sites/ quelles vues sont à préserver ?

Analyse contextuelle, enjeux autour du CADRE NATUREL et ESPACES PUBLICS

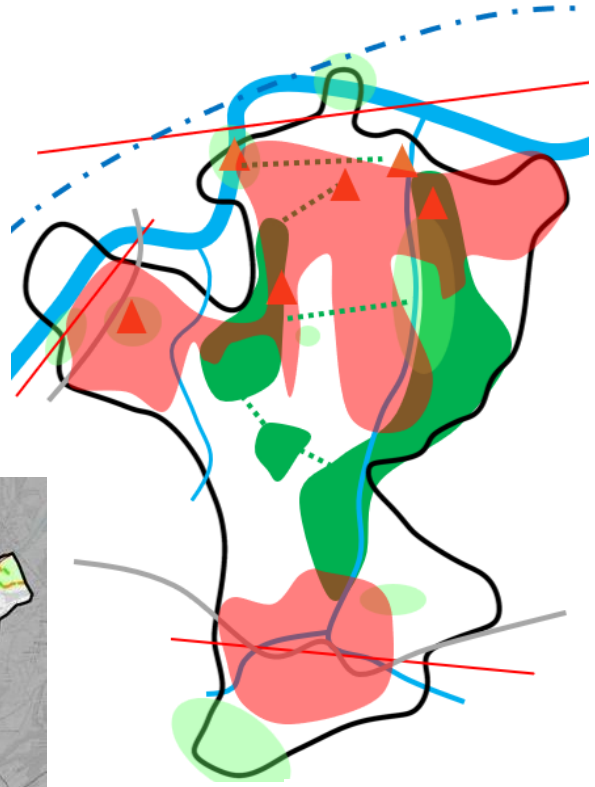

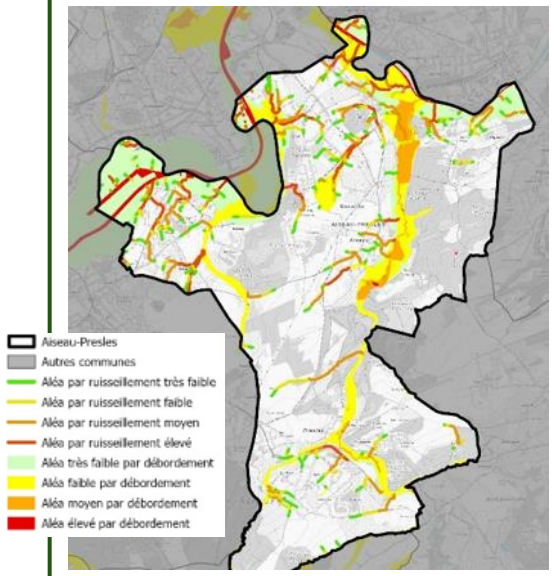

aléas d'inondation

Aiseau-Presles bénéficie d'une diversité d'habitats naturels, dont des terrils, cours d'eau, forêts, et plaines agricoles. Ces espaces sont propices à la préservation de la biodiversité et offrent des opportunités pour la création de nouvelles liaisons écologiques.

Une liaison écologique régionale de plaines alluviales suit globalement le cours de la Sambre. Plusieurs liaisons écologiques sont néanmoins manquantes.

Besoins : Maintenir et renforcer la biodiversité locale en pérennisant ou créant les habitats et liaisons écologiques.

Besoins : Recréer des maillages verts là où les liaisons écologiques sont interrompues.

Le territoire d'Aiseau-Presles est soumis à des inondations croissantes et certaines zones encore constructibles ou urbanisables sont en zone d'aléas d'inondations identifiées. A contrario, certains terrains inondés lors des inondations de 2021, ne sont pas cartographiés. Suites à ces événements, une étude a été réalisée par un bureau d'étude visant à modéliser le tronçon de la Biesme et caractériser plus finement les types d' aléas d'inondation présents sur le territoire

Besoins : Protéger les zones inondables de l'urbanisation et prévoir des zones humides où l'eau pourra déborder en cas de pluies intenses ou récurrentes.

Les espaces verts qui peuvent être ouverts au public sont peu nombreux à Aiseau-Presles et peu qualitatifs. Aiseau-Presles compte également peu d'espaces publics par habitant et certains d'entre eux mériteraient qu'ils soient mieux adaptés à un usage citoyen

Besoins : Créer des espaces verts ouverts au public, de qualité, arborés ; Créer espaces publics attractifs pour les citoyens en fonction de leur localisation (pour y accueillir les festivités locales là où cela manque, riches en biodiversité et végétalisés là où le tissu bâti est plus dense et équipés en fonction des besoins locaux).

Questions : Quels risques naturels pèsent sur ma commune, sur mon environnement? Quelles actions mener ?

Analyse contextuelle, enjeux autour de la MOBILITE

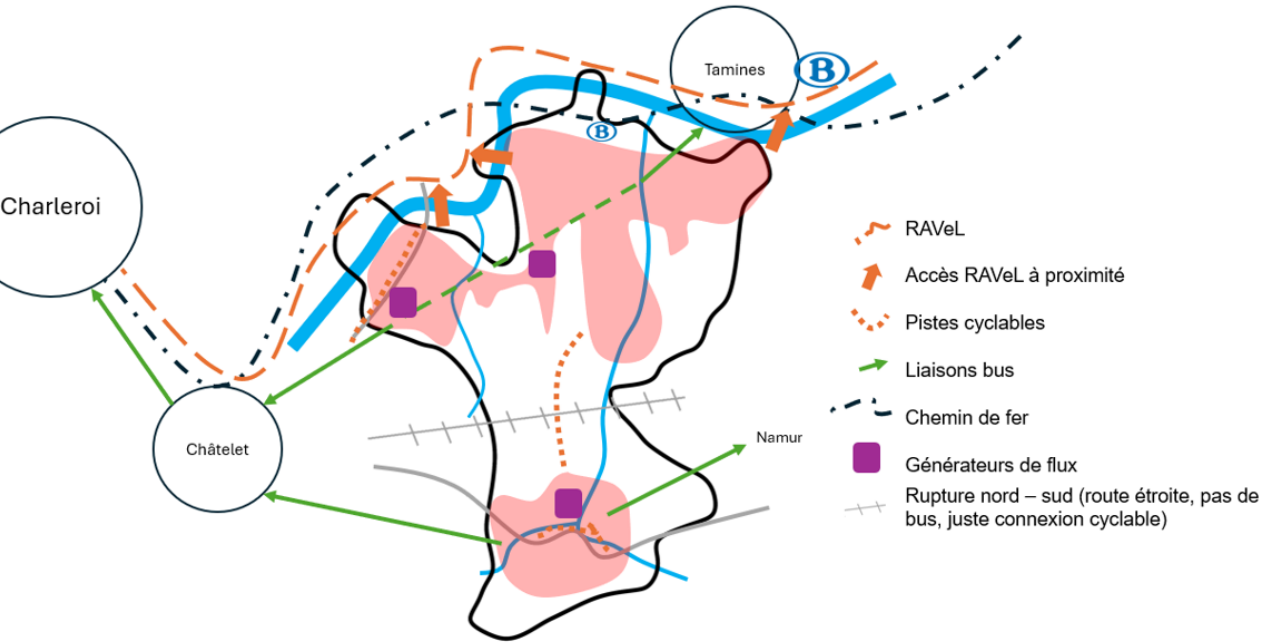

Aiseau-Presles se trouve à proximité de plusieurs axes importants permettant de rejoindre rapidement les villes voisines (réseau routier de voies rapides à proximité immédiate) et la voiture individuelle reste majoritairement utilisée.

Besoin : Installer des bornes de recharge pour voitures électriques aux endroits stratégiques et des aires de covoiturage

Tous les villages disposent d'une desserte en bus régulière. Toutefois, si Pont-de-Loup affiche près de deux fois plus de passages que les autres localités, Presles est légèrement moins bien desservi et coupé du reste de la commune (aucune ligne ne la reliant à un autre village de l'entité).

Besoins : Mettre en place une ligne régulière entre Presles et les autres localités.

Aiseau-presles dispose d'une gare (moyennement desservie et au sein d'un quartier peu développé). A proximité de Oignies se trouve la gare IC de Tamines.

Besoins : Développer un mobipôle à la gare d'Aiseau et assurer l'accessibilité aux gares (via automobile et modes doux).

Le réseau réservé aux modes actifs est presque inexistant et le RAVeL qui se trouve en rive gauche de la Sambre n'est pas sur le territoire d'Aiseau-Presles. Il impose aux Aiseau-preslois de traverser le cours d'eau pour le rejoindre.

Besoin : Développer un réseau de mobilité pour les modes actifs au sein des entités, entre elles et particulièrement vers les points d'intérêts (administration communale, centre culturel, gares, écoles, ...) et vers les communes voisines et favoriser l'intermodalité.

Questions : Comment améliorer ma mobilité et la mobilité collective ? Comment assurer la sécurité pour tous ?

LOCALISATION ET DYNAMIQUE TERRITORIALE AU-DELÀ DES LIMITES COMMUNALES

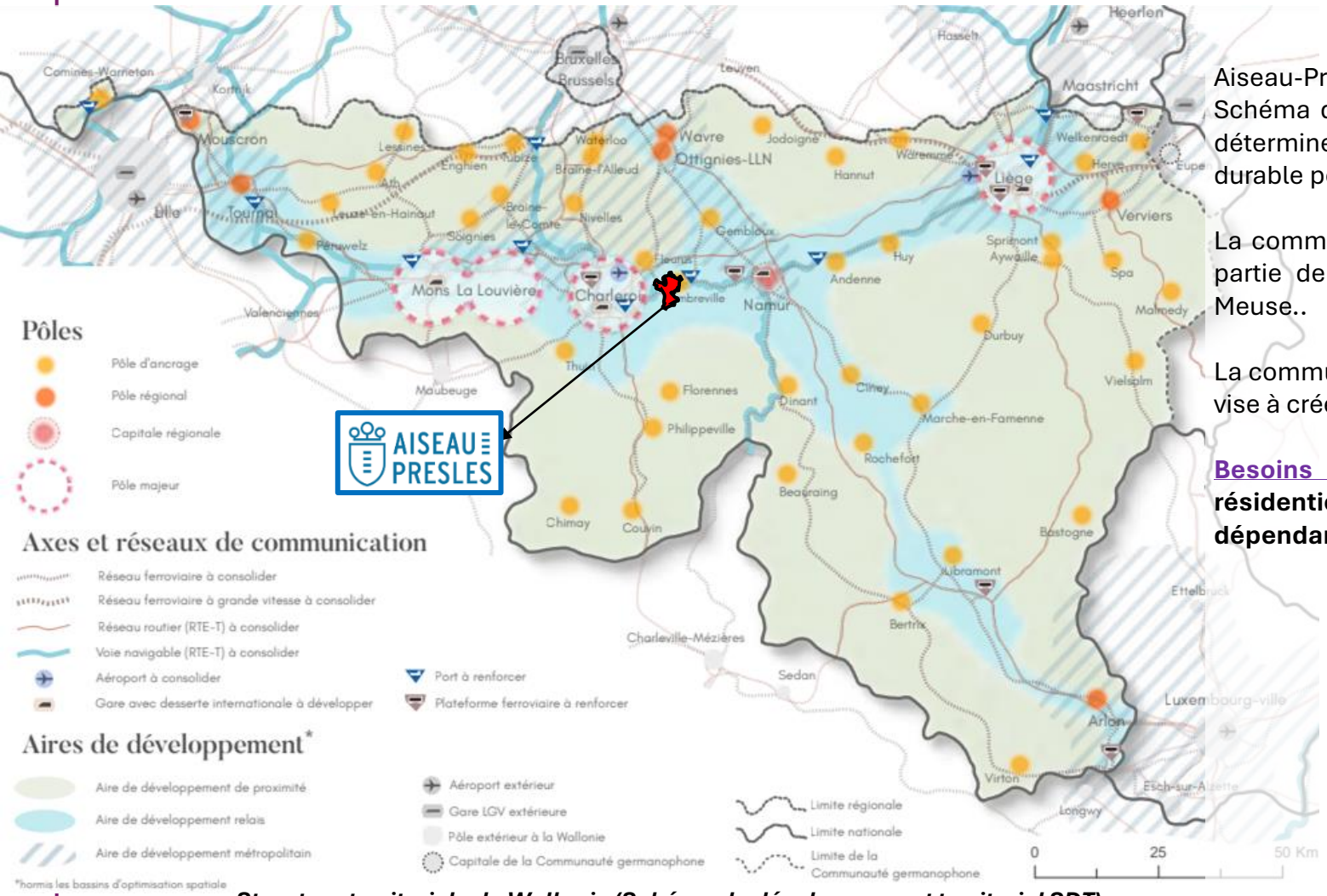

Structure territoriale de Wallonie (Schéma de développement territorial SDT)

Aiseau-Presles est à proximité immédiate de Charleroi, qui est définie par le Schéma de Développement Territorial (document de stratégie régional qui détermine les grandes orientations d'aménagement et de développement durable pour l'ensemble du territoire wallon) comme un pôle majeur.

La commune est aussi limitrophe au pôle d'ancrage de Sambreville et fait partie de l'aire de développement relais Est-Ouest du sillon Sambre et Meuse..

La commune fait par ailleurs partie de la dynamique Charleroi Métropole qui vise à créer un projet de territoire pour 30 communes autour de Charleroi.

Besoins : Aiseau-Presles peut être définie comme une commune résidentielle bien fournie en services à destination locale mais dépendante des pôles voisins.

Questions : Quelle est la place d'Aiseau-Presles parmi ses communes voisines ?

Votre avis nous intéresse :

PARTICIPEZ à la construction de votre territoire et faites-nous part de votre perception de celui-ci.

Pour vous y aider, voici quelques questions à se poser

Selon moi, les besoins de la commune et/ou de mon village, sont .....

.....

Quelle évolution du nombre d'habitants souhaitons nous à Aiseau-Presles ?

Comment répondre aux besoins en logements ? quelle forme de logement, où le localiser?

Faut-il encourager la création d'appartements pour répondre aux besoins?

Quelle activité économique sur le territoire ? Comment renforcer l'emploi ? Où doit-il être localisé ?

Quels services et commerces sont essentiels à protéger/développer, où les localiser ?

Quel cadre paysager pour ma commune ? Quels sites/ quelles vues sont à préserver ?

Quels risques naturels pèsent sur ma Commune, quelles actions mener ?

Quelle évolution pour l'agriculture à Aiseau-Presles ?

Comment améliorer ma mobilité et la mobilité collective ? Comment assurer la sécurité pour tous ?

Quelle est la place d'Aiseau-Presles parmi ses communes voisines ?

Ce dont je rêve, pour le territoire d'Aiseau Presles c'est que dans 20 ans.....

Ce qui m'inquiète dans l'évolution du territoire communal, c'est que dans 20 ans.....

AISEAU PRESLES

en envoyant un mail à l'attention

DR(EA)²M sprl,
r.lechat@drea2m.be
ou
m.cotteels@drea2m.be

avant le 31 décembre 2025

Auteur de projet :
DR(EA)²M
info@drea2m.be
www.drea2m.be